

## RAPPORT DE STAGE

**SORET Camille**

Dans le cadre du stage de **2<sup>ème</sup> année** :

Stage effectué du 03/06/2013 au 09/08/2013

À :

Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets,

Bâtiment le Relais,

37 rue André Lebourblanc,

78590 NOISY LE ROI

Sur le thème :

**Recensement et préparation de l'ouverture de l'APPVPA aux artisans de la Plaine de Versailles.**

Eventuellement, rapport confidentiel :  Date d'expiration de confidentialité : .....

**Enseignant-tuteur responsable** : Ambroise de Montbel

**Maître de stage** : Katrin Varillon

**① Principes**

- Le plagiat se définit comme l'action d'un individu qui présente comme sien ce qu'il a pris à autrui.
- Le plagiat de tout ou parties de documents existants constitue une violation des droits d'auteur ainsi qu'une fraude caractérisée
- Le plagiat concerne entre autres : des phrases, une partie d'un document, des données, des tableaux, des graphiques, des images et illustrations.
- Le plagiat se situe plus particulièrement à deux niveaux : Ne pas citer la provenance du texte que l'on utilise, ce qui revient à le faire passer pour sien de manière passive. Recopier quasi intégralement un texte ou une partie de texte, sans véritable contribution personnelle, même si la source est citée.

**② Consignes**

- Il est rappelé que la rédaction fait partie du travail de création d'un rapport ou d'un mémoire, en conséquence lorsque l'auteur s'appuie sur un document existant, il ne doit pas recopier les parties l'intéressant mais il doit les synthétiser, les rédiger à sa façon dans son propre texte.
- Vous devez systématiquement et correctement citer les sources des textes, parties de textes, images et autres informations reprises sur d'autres documents, trouvés sur quelque support que ce soit, papier ou numérique en particulier sur internet.
- Vous êtes autorisés à reprendre d'un autre document de très courts passages in extenso, mais à la stricte condition de les faire figurer entièrement entre guillemets et bien sur d'en citer la source.

**③ Sanction :** En cas de manquement à ces consignes, la DEVE/le correcteur se réservent le droit d'exiger la réécriture du document sans préjuger d'éventuelles sanctions disciplinaires.

**④ Engagement :**

Je soussigné (e) \_\_\_\_\_

Reconnaît avoir lu et m'engage à respecter les consignes de non plagiat

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature :

Cet engagement de non plagiat doit être inséré en début de tous les rapports, dossiers, mémoires.

## Sommaire

### **Introduction**

### **I/ Présentation de l'association et du projet d'ouverture aux artisans**

### **II/ Déroulement du projet**

A – Recensement des artisans de la Plaine de Versailles

B – Prise de rendez-vous et déroulement des entretiens

### **III/ Bilan des entretiens et pistes**

A- Bilan global de l'intérêt porté par les artisans à l'association

1/ Retour sur l'approche utilisée

2/ Avis des artisans sur ce qui est fait par l'APPVPA

3/ Intérêt des artisans pour l'association et avis sur les projets proposés

4/ Idées des artisans de projets nouveaux à mettre en place

### **IV/ Première réunion entre les artisans et les membres de l'association**

### **V/ Autres travaux effectués**

A) Création d'une chaîne Youtube pour diffuser les vidéos de l'association

B) Recherche de subventions existantes pour cofinancer les projets

1) Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC)  
– Opérations individuelles

a) Opérations éligibles

b) Bénéficiaires

c) Montant des aides

d) Conditions d'attribution

2) Appel à projet PM'up

a) Opération éligibles

b) Bénéficiaires

c) Montant

d) Conditions d'attribution

### **Conclusion**

## Introduction

Dans le cadre de la 2ème année du cursus ingénieur d'AgroParisTech, j'ai eu l'opportunité de réaliser un stage au sein de l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets (APPVPA), une association créée à l'initiative des agriculteurs, qui a pour but de rassembler et de faire se rencontrer tous les acteurs qui se sentent concernés par la qualité du territoire qui les entoure, et qui a obtenu des financements de l'Europe et du Conseil Régional dans le cadre d'un projet de développement local pour 6 ans, le programme Leader.

J'étais très intéressée par le milieu associatif car il permet de découvrir une nouvelle approche et une nouvelle façon d'aborder les problèmes liés au développement du territoire. Ce stage était donc pour moi l'occasion de découvrir ce milieu d'un point de vue professionnel.

Les objectifs de ce stage étaient de découvrir un environnement professionnel avec une mission précise, opérationnelle, et fonctionnelle. Les compétences visées au travers de ce stage sont, entre autres :

- Mobiliser les connaissances acquises durant ces 2 années pour mener cette mission à bien.
- Trouver et hiérarchiser les informations nécessaires
- Identifier les méthodes de gestion de projet
- Communiquer avec sa hiérarchie et les membres de différents services
- Collaborer avec les différents acteurs de l'organisme
- Prendre des initiatives
- Analyser et restituer à l'écrit et à l'oral l'expérience de stage

J'ai donc intégré l'APPVPA en tant que stagiaire pour deux mois, afin d'éclaircir la problématique : Qui sont les artisans de la Plaine de Versailles et quels seraient leurs besoins, et leurs attentes et intérêts à travailler avec l'APPVPA ?

Dans un premier temps, nous décrirons l'association et son activité, en particulier pour expliquer dans quel cadre ma mission vient s'inscrire. Ensuite, nous aborderons les missions conduites, et notamment mes différentes réalisations et le savoir-faire que j'ai pu acquérir au cours de ce stage. Enfin, nous dresserons un bilan global de ce stage, afin d'explicitier les points importants qui ressortent de cette mission et qui seront utiles dans l'avenir de l'association.

## I/ Présentation de l'association et du projet d'ouverture aux artisans

En 2000, 2600 hectares sont classés par l'Etat dans le prolongement du parc du château de Versailles, dans le but de protéger la perspective du château. Afin d'éviter que le territoire ne soit figé et qu'il ne soit plus possible de construire et de développer leurs activités, les agriculteurs mobilisent les élus sur la situation de la plaine et sur la nécessité d'établir un plan de gestion.

L'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets s'est ainsi formée à partir de l'association « Agriculteurs et citoyens de la Plaine de Versailles » qui se transformera en association patrimoniale en 2004. L'objet de l'association est de : « Créer un espace de communication pour faire se rencontrer, puis rassembler, les personnes physiques et morales représentatives des différents intérêts locaux, afin de réfléchir, étudier et formuler des propositions visant à l'établissement d'un projet de développement durable, commun aux agriculteurs et aux citoyens, sur les territoires de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets, en faisant toutes propositions nécessaires aux collectivités territoriales et notamment aux Instances Communales, Intercommunales de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets chargées, en particulier, de l'élaboration du ou des SCOT des territoires et de leur application. »

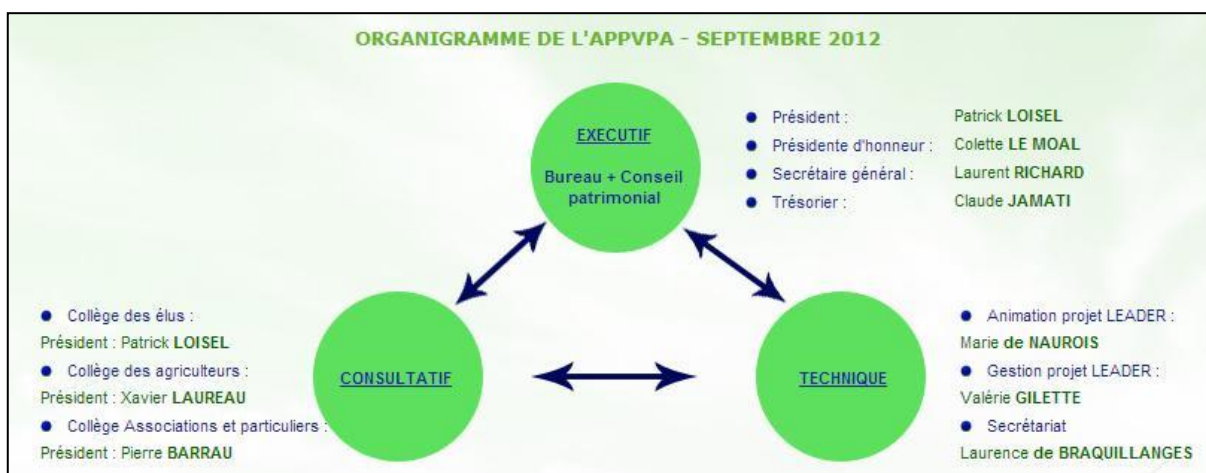


Figure 1 : Organigramme de l'APPVPA

L'APPVPA est organisée en trois collèges : un collège d'élus (représentant les communes adhérentes et les élus régionaux ou nationaux présents sur le territoire), un collège d'agriculteurs (comprenant également la chambre d'agriculture) et un collège représentant la société civile (associations, particuliers, et entreprises). Ces collèges se réunissent indépendamment, lors de réunions trimestrielles, afin de se connaître et faire des propositions. Ces trois collèges sont ensuite représentés au sein du Conseil Patrimonial, où se prennent les décisions.

À ses début, l'association ne disposait pas de moyens économiques, et a tout d'abord travaillé à définir le périmètre du territoire de la Plaine de Versailles avec les maires des 24 communes, ainsi qu'à mieux connaître ce territoire au travers d'études (circuits courts, filière équestre, patrimoine historique, recensement des chemins...).

Depuis 2009, l'APPVPA a été retenue pour le programme LEADER, ce qui lui a permis d'obtenir des fonds pour financer une animation plus active.

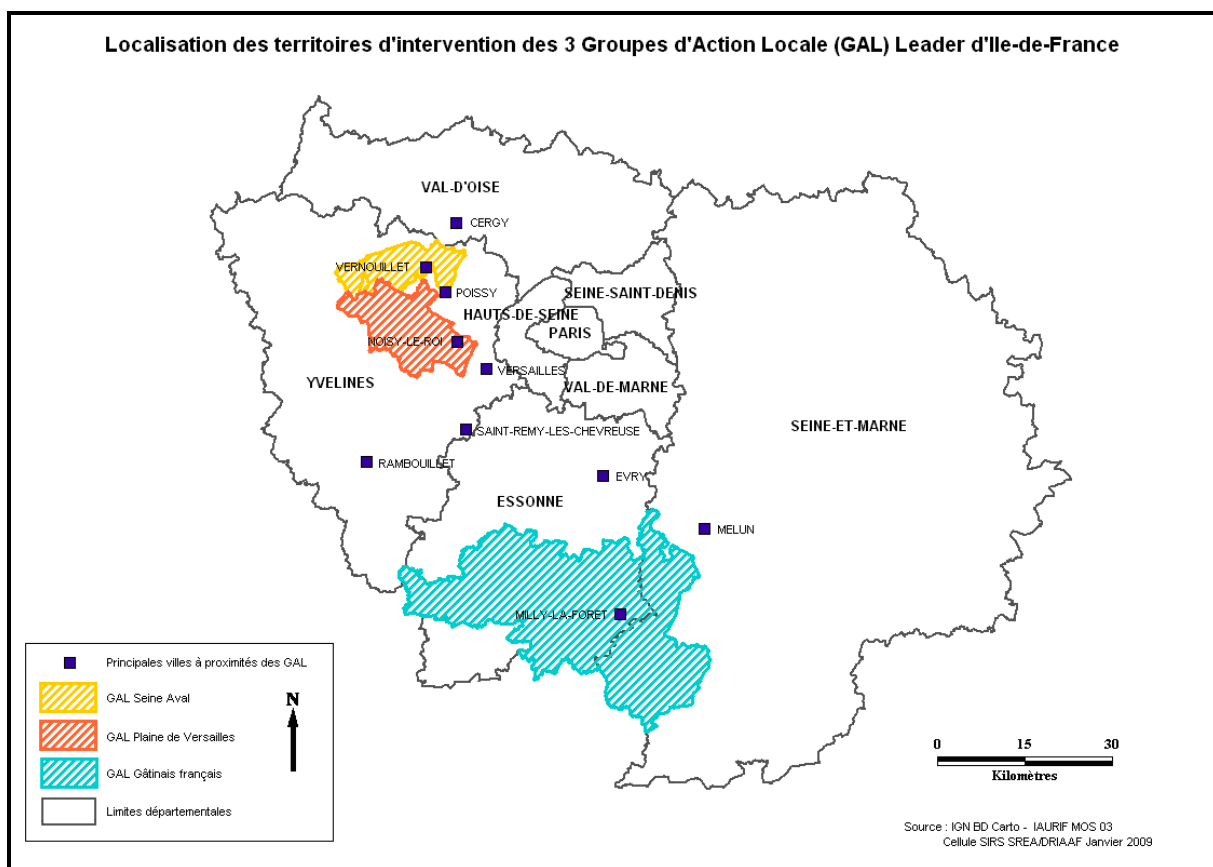


Figure 2 : Localisation des territoires d'intervention des 3 Groupes d'Action Locale Leader d'Ile de France

Dans le cadre du programme LEADER, l'APPVPA est porteuse du Groupe d'Action Locale et peut mobiliser des fonds FEADER (Fonds Européens pour l'Agriculture et le Développement Rural), visant à soutenir le développement rural. Ils contribuent, entre autre, à l'amélioration de la compétitivité des secteurs agricoles et forestiers, à l'environnement et l'espace rural. Dans le cas de la Plaine de Versailles, ces fonds peuvent être utilisés pour développer les activités de la Plaine selon trois orientations majeures :

- Conforter les filières agricoles par une stratégie de qualité
- Renforcer l'identité de la Plaine et promouvoir l'économie touristique
- La Plaine, une zone pilote sur l'écologie territoriale

Ces financements peuvent être accordés à des porteurs de projets dont les investissements entrent dans un des grands axes ci-dessus. Ces subventions sont accordées dans le cadre d'une stratégie ascendante, à des projets à l'initiative des particuliers, des entreprises, des communes. Ces fonds ont déjà profité à de nombreux acteurs, comme des agriculteurs, pour mettre en place des boutiques de vente à la ferme notamment.

Le pilier de l'action de l'association, à travers le programme Leader, est le développement des circuits courts. Il paraissait donc cohérent d'inclure dans le programme de l'association les artisans et petits commerçants de proximité. Un audit patrimonial a ainsi été réalisé par les étudiants de SPES à AgroParisTech en décembre 2012, afin de répondre à la question : « Conditions et moyens d'une meilleure gestion de la qualité du territoire de la Plaine de Versailles : Quelles interactions avec les entreprises ? ». De cet audit il ressort un intérêt potentiellement fort d'une action commune entre acteurs publics et privés pour améliorer et valoriser le territoire de la Plaine de Versailles, et il apparaît que l'APPVPA pourrait faciliter les échanges entre les acteurs et la mise en place d'actions pour le territoire.

Ainsi, l'APPVPA a décidé d'ouvrir ses portes aux artisans et petits commerçants. C'est dans ce cadre que s'inscrit ce stage, dont le but est d'effectuer un premier recensement des artisans de la Plaine de Versailles, puis rencontrer les artisans intéressés lors d'un entretien afin de mieux connaître leur activité et de déterminer avec eux quels projets pourraient être intéressants à mettre en place avec l'association.

## **II/ Déroulement du projet**

### **A – Recensement des artisans de la Plaine de Versailles**

Dans un premier temps, il était important de déterminer les limites des métiers à contacter. Les artisans et les petits commerçants de la Plaine sont nombreux, il était donc nécessaire de cibler prioritairement certains corps de métiers, sans pour autant exclure d'autres catégories si celles-ci s'avèrent intéressées. J'ai donc choisi de concentrer mes efforts sur les métiers d'art (tapisserie, encadrement, ébénisterie...), ainsi les artisans au sens courant, mais sans se concentrer dans un premier temps sur les artisans faisant uniquement du bâtiment (comme les maçons, plombiers...) pour privilégier les métiers comme la menuiserie. Les jardineries et les paysagistes sont également susceptibles d'être intéressés s'ils sont impliqués dans une démarche locale, ainsi que certains restaurants et traiteurs qui pourraient trouver un intérêt à se faire connaître et à utiliser des produits de la Plaine.

Tout d'abord, un recensement des artisans présents sur la Plaine a été effectué en se basant sur l'annuaire des Pages Jaunes et les sites internet des mairies des différentes communes. Ceci a permis de créer un premier annuaire, de voir le nombre et la diversité des activités de la Plaine.

Cet annuaire a peu à peu été affiné avec les nouvelles informations reçues au fur et à mesure : découverte de nouveaux artisans qui n'y figuraient pas (par bouche à oreille...), retrait de certains artisans dont le numéro n'est plus attribué ou qui sont retraités, recentrage de la mission, etc.

L'annuaire final est présenté en *Annexe 1* (Pour le classement par communes) et en *Annexe 2* (Pour le classement par corps de métier).

## B – Prise de rendez-vous et déroulement des entretiens

Pour précéder la prise de contact directe, un courrier a été transmis aux entreprises sélectionnées pour leur présenter succinctement l'association, leur expliquer le projet d'ouverture aux artisans, et leur annoncer que j'allais prochainement prendre contact avec eux. Ce courrier permet une première approche, informative, qui pose des bases de mon appel futur. Il est présenté en *Annexe 3*.

Par la suite, les artisans ont été contactés par téléphone en leur expliquant les projets éventuels : carte et annuaire des artisans, organisation de marchés, de réunions entre les artisans et avec les membres de l'association, ... **Si cette démarche est susceptible de les intéresser, un entretien leur est proposé**, afin de prendre un contact plus direct et de discuter de leurs projets.

Le but des entretiens est de **présenter plus en détail l'association**, ou éventuellement de comprendre pourquoi les personnes interrogées connaissaient ou ne connaissaient pas l'association, et l'image donnée. Ils permettent d'avoir une discussion plus concrète avec les artisans directement concernés par le projet, et de répondre à leurs questions. Ces entretiens permettent également de **recueillir des idées et des avis sur ce qui est fait ou pourrait être fait par l'association par la suite**.

Les entretiens se déroulent en suivant globalement la trame d'entretiens présentée en *Annexe 4*, mais évoluent spontanément au fil des conversations. La trame des entretiens n'est pas figée. La grille présente en *Annexe 5* permet de récapituler les points importants à évoquer, et de garder une trace des éléments de réponse apportés. Certains points sont plus discutés que d'autres selon le temps et l'intérêt de l'entrepreneur interrogé. Un compte rendu détaillé de chaque entretien est présenté en *Annexe 6*.

Plusieurs artisans se sont également montrés intéressés par la démarche de l'association et les projets éventuels, mais n'avaient **pas de disponibilité** pour une rencontre directe. C'est donc par email que j'ai pris contact avec eux et que nous avons échangé.

Les artisans démarchés par mail sont les suivants :

Cabedine : [stylapart.versaille@orange.fr](mailto:stylapart.versaille@orange.fr) / [c.cabedoce@gmail.fr](mailto:c.cabedoce@gmail.fr)

SARL Menuiserie Allain : [thierry.brevier@numericable.fr](mailto:thierry.brevier@numericable.fr)

LEBRETON Bruno : [leabru@hotmail.fr](mailto:leabru@hotmail.fr)

Du Sable Doux : [dusabledouc@aol.fr](mailto:dusabledouc@aol.fr)

Tapisserie L'élanclin : [cecile.detrichel@lelanclin.fr](mailto:cecile.detrichel@lelanclin.fr)

Ferronnerie Ghouko : [franckm@ghouko.fr](mailto:franckm@ghouko.fr)

Hortus : [hortus.potagers@gmail.com](mailto:hortus.potagers@gmail.com)

C&M (Thiverval-Grignon) : [contact@collectionminerale.com](mailto:contact@collectionminerale.com)

Leslie Humbert (Beynes) : [lesliehumbert@sfr.fr](mailto:lesliehumbert@sfr.fr)

Les chaises de Beynes (Beynes) : [chaisesdebeynes@aol.com](mailto:chaisesdebeynes@aol.com)

Menuiserie B.S.I (Beynes) : [bsi78@wanadoo.fr](mailto:bsi78@wanadoo.fr)

Bambou (Orgeval) : [bambouorgeval@orange.fr](mailto:bambouorgeval@orange.fr)

Jean Pierre Fleuriste (Orgeval) : [jeanpierre.fleuriste@orange.fr](mailto:jeanpierre.fleuriste@orange.fr)

Jardinerie Richard et Fils (Orgeval) : [info@richardetfils.fr](mailto:info@richardetfils.fr)

Jardinerie Vert Passion (Orgeval) : [info@vertpassion.com](mailto:info@vertpassion.com)



Pépinière Hortipole (Orgeval) : [info@vertpassion.com](mailto:info@vertpassion.com)  
Paysagiste Elie Ets (Bazemont) : [elie.paysage@orange.fr](mailto:elie.paysage@orange.fr)  
Paysagiste Jardin Net (Maule) : [jardin-net@orange.fr](mailto:jardin-net@orange.fr)  
Chocolats Colas (Maule) : [chocolats.colas@wanadoo.fr](mailto:chocolats.colas@wanadoo.fr)  
Construction Entreprise GEA (Andelu) : [contact@gea78.com](mailto:contact@gea78.com)  
Jardinerie Capsel (Feucherolles) : [contact@capsel.com](mailto:contact@capsel.com)

Un bilan global des entretiens et des échanges avec les artisans permet de faire ressortir plusieurs points importants.

### III/ Bilan des entretiens et pistes

#### A- Bilan global de l'intérêt porté par les artisans à l'association

##### 1/ Retour sur l'approche utilisée

La prise de contact par téléphone a suscité des réactions très différentes selon les artisans contactés, mais cependant nous pouvons dégager plusieurs réaction types selon la catégorie des artisans et entreprises contactées.

De façon générale, ce sont les petits artisans qui travaillent seuls qui ont répondu le plus positivement aux appels. Ils étaient souvent plus disponibles et me recevaient avec moins de méfiance que les plus grandes entreprises.

Les entreprises un peu plus importantes ont souvent demandé de leur expliquer la démarche de l'association par e-mail. Cette méthode apparait moins contraignante pour eux, mais apporte également beaucoup moins de réponses.

##### 2/ Avis des artisans sur ce qui est fait par l'APPVPA

Pour ceux qui connaissaient déjà un peu l'association, **la principale critique porte sur la communication**. De façon générale, les artisans rencontrés trouvent les idées et les documents mis en place (carte des ventes à la ferme, etc.) par l'association très intéressants, mais **l'utilité de ces documents est très limitée s'ils ne sont pas suffisamment efficacement distribués**. C'est le même problème avec les événements du Printemps de la Plaine : trop peu de communication, ou une communication trop peu efficace, est réalisée. Il y a donc peu de visites, ce qui rend ces **événements peu profitables pour les participants**, comme pour les organisateurs.

Les artisans qui ne connaissaient pas l'association se montrent très curieux de manière générale. Ils sont souvent enthousiastes à l'idée de rencontrer les autres artisans de la Plaine et d'apparaître sur une carte des artisans ou dans un annuaire. Beaucoup sont enthousiastes de découvrir la structure car ils **manquent souvent d'interlocuteurs de personnes pour faire l'intermédiaire entre eux** et les autres acteurs économiques de la Plaine, alors qu'une réelle volonté d'implication est présente.

### 3/ Intérêt des artisans pour l'association et avis sur les projets proposés

Malgré tout, il ressort de façon générale que les artisans et PME de la Plaine semblent intéressés par la démarche de l'association. **Tous les artisans rencontrés lors d'entretiens étaient intéressés par au moins un volet (rapprochement des artisans entre eux, aide à se faire connaître, apport éventuel de subventions) de l'association en fin d'entretien.**

Les artisans semblent avoir une **réelle demande pour rencontrer les autres acteurs de la Plaine**, tout particulièrement les autres artisans et entreprises, mais aussi les élus, les agriculteurs, ou les particuliers. Ils montrent souvent une volonté de mettre en place des partenariats, ou à défaut, une **entraide entre petits artisans** pour aller vers une stratégie « gagnant-gagnant ». Certaines initiatives de contact ont déjà émergé entre certains artisans, comme l'atelier d'Amarante (Saint-nom la Bretèche) et L'Atelier (Noisy le roi). Gilles Thuilliers (Bal Terras), pour sa part, a tenté de contacter plusieurs entreprises pour mettre en place des partenariats, même ponctuels, mais sans succès. **Les artisans sont souvent méfiants et peinent à prendre contact directement entre eux.**

On dénote un intérêt tout particulier de la part des artisans d'art, qui montrent une vraie volonté de se faire connaître et de rencontrer les entrepreneurs vers chez eux. Ces derniers sont souvent assez isolés, et aimeraient plus de visibilité vis-à-vis du public.

Globalement, les corps de métiers de la tapisserie, ébénisterie, et menuiserie sont intéressés pour être en contact et éventuellement travailler ensemble.

**→ L'APPVPA pourrait donc faciliter la prise de contact, car il semblerait que les artisans soient plus enclins à se rencontrer via un intermédiaire.**

Par ailleurs, les artisans sont demandeurs de moyens de se faire connaître. Tous les artisans rencontrés sont favorables à la création d'un annuaire des artisans, et d'une carte des artisans, souvent considérée comme plus visuelle. La possibilité de réaliser des courts métrages présentant les artisans et leur travail est aussi présentée (à l'image de ce qui a été fait pour les ventes à la ferme). Les avis sont globalement très positifs (à condition tout de même que les coûts pour les artisans soient moindres), sauf quelques artisans, comme Giles Elie (InstrumAntique, Noisy le roi) qui estiment que leur atelier ne mérite pas d'être vu.

**→ L'APPVPA pourrait mettre en place un annuaire et une carte des artisans de la Plaine, (ou éventuellement une carte par regroupement de 2-3 communs si les artisans participant sont trop nombreux) afin d'aider les artisans à se faire connaître. La création de courts métrages (à l'image de ce qui a été fait par Qlovis Production pour les ventes à la ferme) serait également très profitable aux artisans.**

D'autre part, pour aider les artisans à maintenir ou développer leur activité, il serait intéressant d'inclure un volet « artisanat », ou plutôt « entreprenariat » (terme moins restrictif d'un point de vue administratif) dans la candidature Leader à venir. Ceci permettrait aux artisans d'accéder à des fonds pour les aider à investir. La plupart des artisans souhaitent investir en communication : réalisation de flyers, panneaux de devanture... Des fonds pourraient également être utiles pour aider les artisans à financer du matériel qui leur permettrait d'augmenter leur productivité (Par exemple une ponceuse pour Heaven Guitars, à Saint nom la Bretèche), ou des voitures de tournées. Des aides seraient également utiles pour aider certains artisans à refaire leur devanture pour une meilleure visibilité.

**→ Il serait intéressant d'essayer de débloquer des fonds dédiés aux entrepreneurs dans la prochaine candidature leader, afin de les aider à investir en communication (Flyers, panneaux, ...), en matériel (pour augmenter leur productivité) ou pour les aider à refaire leurs devantures pour une meilleure visibilité.**

Il ressort que les propositions de projets qui peuvent être mis en place sont bien recues par les artisans, qui sont pour la plupart intéressés par les 3 volets proposés. De leur côté, les artisans ont également fait des propositions de projets qui pourraient leur être profitables.

#### 4/ Idées des artisans de projets nouveaux à mettre en place

Plusieurs idées et suggestions d'amélioration ont été évoquées par les artisans lors des entretiens :

- Permettre aux artisans de se rencontrer entre eux et de rencontrer les membres de l'association pour échanger et faire des propositions.
- Mettre en place des réunions à thème pour les artisans, par exemple des réunions où les artisans donnent leur avis sur les fournisseurs, sur les produits, ou des réunions portant sur la visibilité des artisans (faire venir une personne des pages jaunes par exemple), etc. Cette action pourrait éventuellement être mise en place par l'APPVPA directement, ou en facilitant la création d'une « Association des artisans de la Plaine » (à l'image de l'Association des agriculteurs de la Plaine).

**→ Aider les artisans se rencontrer, à s'entraider, et à échanger des compétences, par exemple en facilitant la création d'une association des artisans de la Plaine.**

- Mettre en place un compte YouTube, Facebook, Google+, Viadeo ... pour donner à l'association une meilleure visibilité de ses actions. Le compte Youtube est créé, avec les courts-métrages réalisés par l'association. Ils sont donc maintenant plus accessibles, et les producteurs eux-mêmes peuvent facilement diffuser les vidéos à partir de cette plateforme.
- Se rapprocher du réseau AmgoNews (<http://www.amgonews.com/fr/>), créé récemment, un réseau social et économique de proximité qui offre aux artisans qui permet aux artisans d'avoir une présence sur internet gratuite.
- Mise en place d'une newsletter : pour les adhérents dans un premier temps, avec la possibilité de s'inscrire facilement à la newsletter pour ceux qui sont intéressés. Par exemple, sur les dépliants de l'automne de la Plaine, mettre clairement une adresse d'inscription à la newsletter pour donner aux gens la possibilité d'être informés semaine par semaine de ce qui se fait. Cela permettrait de ne pas oublier les événements après avoir reçu le programme global. A défaut de créer une Newsletter, une page Facebook peut être créée ce qui permettrait de suivre plus facilement les événements à venir.
- Créer un volet « Artisans et PME » sur le site internet, avec un login spécifique aux membres qui permettrait d'accéder à une page dédiée où les membres de l'association peuvent proposer des manifestations et les artisans peuvent « voter » directement en ligne. Il serait intéressant d'y mettre aussi une « boîte à idées » ou une « foire aux questions » : cela permettrait d'avoir une plus grande proximité et une facilité de communication entre les artisans et les membres de l'APPVPA, et entre les artisans entre-eux. Cela éviterait de faire trop de réunions, de perdre du temps à se déplacer alors que sur internet tout irait plus vite et

plus efficacement. Ce serait aussi l'occasion de pouvoir poster facilement les événements à venir et communiquer sur ce qui est fait pas l'association.

→ **Beaucoup plus miser sur les nouveaux moyens de communication (Youtube, AmgoNews, Facebook, Google+ ...) pour moderniser l'approche de l'APPVPA, et atteindre une clientèle au-delà de la Plaine de Versailles.**

- Possibilité de mettre en place une brocante musicale avec l'aide de Gilles Elie, d'InstrumAntiq (il en a déjà fait deux à Marly le roi en 2000 et 2001 et ça a été un succès) et il connaît des gens qui pourraient y participer.

- Privilégier les démonstrations du savoir faire des artisans sur des marchés à thème ou des marchés généraux avec un espace dédié.

- Regrouper les événements dans le temps et dans l'espace pour faire de plus grosses manifestations, qui drainent plus de monde, et où les gens restent plus longtemps.

- Eventuellement faciliter des partenariats entre certains artisans d'art et des restaurants pour qu'ils puissent y exposer.

- Les marchés de Noël sont des événements qui peuvent être très avantageux pour les artisans. Il serait donc intéressant de miser sur le caractère « de proximité » lors des marchés de Noël organisés par les communes, ou même mettre en place de grands marchés de Noël de la Plaine.

→ **Mettre en place de nouveaux événements ou adapter les événements existants, en choisissant des thèmes assez ouverts pour élargir l'éventail de la clientèle.**

#### **IV/ Première réunion entre les artisans et les membres de l'association**

Une première réunion d'approche avec les artisans a pu être mise en place de mercredi 10 Juillet, à 18h. Il s'agissait d'une réunion mise en place à la demande de plusieurs artisans. La date et l'heure de cette réunion ont été contraintes par les disponibilités des membres de l'association (départs en vacances, autres réunions, etc.) et les disponibilités réduites des artisans, ce qui a laissé très peu de temps aux artisans pour s'organiser et se libérer, et explique une faible participation de leur part.

Les personnes présentes à la réunion sont les suivantes:

**Katrin Varillon**, adjointe au maire de Feucherolles et déléguée APPVPA (collège 1).

**Marie de Naurois**, animatrice de l'association.

**Martine Delorenzi**, adjointe au maire de Bazemont et déléguée APPVPA (collège 1).

**Pierre Barrau**, vice président de l'association et président du 3<sup>e</sup> collège.

**Gilles Elie**, InstrumAntiq : Achat, vente, et restauration d'instruments anciens.

**Alexandre Bourdonnais**, Heaven Guitars : Luthier, réparation et fabrications de guitares

La réunion débute par une présentation générale de l'association par M. Barrau : bref historique de l'association, participation de 3 collèges : les élus, les agriculteurs, et les associations, particuliers, et entreprises. Il explique que l'association était d'abord tournée essentiellement vers l'agriculture, mais un projet est maintenant mis en place pour impliquer les artisans : **réfléchir à des moyens de faire connaître ce qui se fait sur la Plaine de Versailles, voir avec les artisans quels types d'aides peuvent être mises en place pour les**

**soutenir.** Il ajoute un bref rappel a propos des réunions du 3<sup>e</sup> collège : réunions trimestrielles, avec possibilité d'y assister en accès libre. Ces réunions permettent de voir ce que les gens pensent de la Plaine, d'échanger, et réfléchir aux moyens de développer l'artisanat local pour maintenir sur la Plaine une vie économique complète.

Gilles Elie cherche donc surtout à se faire connaître sur la Plaine de Versailles pour pouvoir racheter des instruments à des particuliers.

Alexandre Bourdonnais, lui, explique que la proximité de Paris sans être à Paris même est très bénéfique pour lui. Il a peu de concurrence dans la région, et souhaite affirmer son lien à la Plaine de Versailles. Il va déménager à Crespières cet été et aura des liens étroits avec Les deux Gourmands.

Ces deux artisans expriment un **intérêt à se faire connaître localement** : pour la vente et même pour le rachat. Ainsi, les aides apportées par l'association pourraient porter sur une aide pour Gilles Elie à transmettre son savoir faire et obtenir un espace pour l'accueil (l'alternative des Contrats d'Avenir a été évoquée). Pour Alexandre Bourdonnais, il s'agirait de **trouver des fonds pour investir et notamment acheter des machines pour augmenter sa productivité, mais surtout mettre en place des événements mettant en jeu des regroupements d'artisans, ouvrir le dialogue entre les artisans pour mutualiser le matériel, les idées, etc.** Il est évoqué la possibilité de mettre en place un grand **événement autour de la musique et de la nourriture** : faire venir des artisans, des musiciens, et producteurs.

Pour les événements mis en place, il ressort un **besoin de laisser une trace de ces événements a posteriori** : en faire parler dans les journaux locaux, et éventuellement refaire un événement tous les ans pour fidéliser les visiteurs.

Un projet de **mise une place d'un pôle d'artisans** est également évoquée, et plusieurs personnes seraient déjà intéressées.

De plus en plus, la demande de la population se tourne vers du made in France, et on constate un retour à l'artisanat. La période pour lancer ce genre de projets serait donc tout à fait propice.

Un point important pour la suite est de **faire attention au libellé « artisans »** dans la définition du prochain programme leader, il serait plus judicieux de parler « **d'entrepreneurs** » pour éviter des problèmes d'appellation qui conditionneraient l'accès aux aides.

**Une prochaine réunion serait à prévoir à la rentrée**, plus formelle, en conviant plus d'artisans afin de pouvoir discuter des projets qui pourraient être mis en place.

## V/ Autres travaux effectués

En complément des travaux de démarche des artisans, plusieurs tâches complémentaires ont été effectuées.

### A) Création d'une chaîne Youtube pour diffuser les vidéos de l'association

Afin de donner plus de visibilité à l'association et de pouvoir diffuser les courts métrages réalisés plus largement, une chaîne YouTube a été créée. Les films sont donc plus facilement

consultables, et sont accessibles à partir de leur simple adresse URL et peuvent ainsi être diffusés facilement sur les sites internet des personnes concernées.

Les courts métrages déjà diffusés sur la chaîne YouTube sont les suivants:

- Les Projets
- Les Elus
- Présentation de l'association
- Restauration de la chapelle de Rennemoulin
- Le potager des Conges
- La Maison Gaillard
- Découverte de la Plaine à pieds
- La ferme du logis
- Aérodrome de Chavenay Villepreux

Ainsi, en lançant, par exemple, la recherche « APPVPA » sur le site YouTube, il est possible de retrouver directement les vidéos de la Chaîne.

## B) Recherche de subventions existantes pour cofinancer les projets

Pour que des fonds FEADER puissent être accordés à des artisans pour les aider dans leurs projets, il est nécessaire de **trouver un co-financeur de ces projets**. Aussi, plusieurs programmes d'aides ont pu être identifiés comme étant susceptibles d'être co-financeurs de certains des projets qui pourraient être conduits par des artisans ou entreprises sur la Plaine de Versailles.

### 1) Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) – Opérations individuelles

Il s'agit de financements de l'Etat, qui ont pour objectif de favoriser la création, le maintien, la modernisation, l'adaptation ou la transmission des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services (implantées dans des communes de moins de 3 000 habitants, et dont le CA HT annuel est inférieur à 1 million d'euros).

#### a) Opérations éligibles

Entre autre, les **opérations éligibles pouvant être intéressantes dans le cadre de l'artisanat de la Plaine de Versailles** sont :

#### Pour les entreprises sédentaires :

- Les dépenses d'investissement relatives à la modernisation et à la sécurisation des entreprises et des locaux d'activité lorsque le bénéficiaire est, soit la collectivité territoriale propriétaire, soit l'exploitant. Ces dépenses incluent les équipements professionnels, de même que les véhicules de tournées et leur aménagement
- L'acquisition, par une collectivité publique, de locaux d'activité (hors fonds commerciaux), ces derniers devant être loués pendant au moins dix ans ;

### Pour les entreprises non sédentaires :

Les dépenses afférentes à l'acquisition d'équipements professionnels directement rattachables à l'exercice de l'activité (véhicule de tournées, vitrine réfrigérée, outils liés à l'exercice de l'activité).

Dans le cadre des travaux de modernisation liés à l'outil de production, sont éligibles :

- les investissements de contrainte : les investissements visés sont ceux induits, notamment, par l'application de normes sanitaires ;
- les investissements de capacité : les investissements visés sont ceux qui permettent de satisfaire une clientèle plus nombreuse sur la zone de chalandise, à condition qu'il s'agisse d'un marché peu ou mal couvert ;
- les investissements de productivité : les investissements visés sont ceux qui permettent à l'entreprise d'accroître sa rentabilité et son efficacité.

### b) Bénéficiaires

Les bénéficiaires de ces fonds peuvent être :

- Les entreprises de proximité :
  - dont le chiffre d'affaires HT annuel n'excède pas 1M€ ;
  - inscrites au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ;
  - situées dans des communes de moins de 3 000 habitants.
- Les activités non sédentaires, qu'elles soient commerciales ou artisanales, sont éligibles.
- Les cafés et restaurants sont éligibles quand leurs services s'adressent essentiellement à la population locale.

Cependant, les secteurs d'activités de la pharmacie, des professions libérales, et les activités liées au tourisme sont exclues

### c) Montant des aides

De façon générale, pour les investissements, la subvention représente 30 % du montant hors taxes des dépenses éligibles, dans la limite de 75 000 €.

Pour les investissements liés à la sécurisation des entreprises et des locaux d'activité, ainsi qu'à l'accessibilité des entreprises aux personnes handicapées et à mobilité réduite, la subvention représente 40 % du montant hors taxes des dépenses éligibles, dans la limite de 75 000 €.

Les aides attribuées pourront prendre la forme de subventions, de provisions déléguées à une personne morale de droit public, de prêts ou d'avances remboursables.

Par ailleurs, le cumul des aides accordées par le FISAC et d'autres aides sur fonds publics est limité en matière d'aides directes aux entreprises à 80 % des dépenses subventionnables.

Les entreprises déjà bénéficiaires devront attendre deux ans avant de postuler à une nouvelle aide.

#### d) Conditions d'attribution

Les bénéficiaires devront :

- précéder les opérations d'une étude de faisabilité dont le coût ne sera pas pris en compte pour le calcul de la subvention du FISAC ;
- investir un montant HT minimum de 10 000 € dans les travaux, sauf si l'opération porte sur des travaux de modernisation de halles ou de marchés ruraux.

Les opérations individuelles doivent présenter les caractéristiques suivantes :

- le projet doit s'appuyer sur des besoins identifiés ;
- le projet commercial ou artisanal doit être économiquement viable et concerner des marchés réels ;
- le projet ne doit pas induire de distorsion de concurrence.

La maîtrise d'ouvrage pourra être publique ou privée. Si elle est privée, le projet devra être agréé par la commune d'implantation dans le cadre d'une délibération du conseil municipal ou par le président d'un établissement public de coopération intercommunale compétent dont relève la commune d'implantation.

#### 2) Appel à projet PM'up

Il s'agit de financements accordés par la région Ile de France visant à soutenir les PME et PMI franciliennes, porteuses des projets de développement qui répondent aux priorités stratégiques du développement économique régional.

##### a) Opération éligibles

Les activités éligibles susceptibles d'intéresser les entreprises de la Plaine de Versailles sont :

- Les investissements de capacité et de modernisation (matériels et immatériels) ;
- Les investissements dans le cadre d'une démarche de développement durable :
  - études et investissements environnementaux,
  - conseil,
  - recrutement d'un responsable,
  - etc ;
- La réflexion stratégique :
  - conseil en stratégie,
  - organisation,
  - marketing,
  - etc ;
- Renforcement de l'équipe dirigeante par le recrutement de cadres sur des fonctions nouvelles et structurantes.



### b) Bénéficiaires

Les entreprises pouvant bénéficier de ces aides sont les PME, selon la définition européenne en vigueur :

- de 5 à 250 salariés ;
- implantées en Ile-de-France ;
- en situation financière saine ;
- à jour de leurs obligations fiscales et sociales ;
- matures, ou ayant au moins un exercice de chiffre d'affaires.

Cependant, les entreprises faisant l'objet :

- d'un plan de restructuration,
- d'un plan social,
- d'une procédure de sauvegarde,
- d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire

Sont exclues du programme.

### c) Montant

Cette subvention régionale est plafonnée à 250 000 € par plan de développement (d'une durée de 3 ans).

Les entreprises bénéficiaires feront également l'objet d'un accompagnement gratuit au cours du projet. Elles pourront également intégrer le réseau PM'up.

### d) Conditions d'attribution

Pour bénéficier de ces aides, les projets de développement des entreprises doivent :

- être source de création d'emplois, de valeurs, d'innovation, de développement à l'international ;
- intégrer les enjeux du développement durable dans leur stratégie de développement.

Le jury sélectionnera les projets ayant un potentiel :

- de création de valeur et d'emploi,
- d'innovation,
- de développement international,
- de développement durable.

Ces aides sont des exemple de cofinancements qui pourraient intervenir dans le cadre de projets de développements des artisans le la Plaine, et pourraient permettre l'accès à des fonds Leader pour certains de ces projets en ajoutant aux financements européens des financements Français.

## Conclusion

Au terme de cette mission, il apparaît donc que les artisans de la Plaine de Versailles trouveraient un intérêt à travailler avec l'APPVPA, avec un intérêt tout particulier de la part des petits artisans travaillant seuls par rapport aux plus grosses entreprises. Pour soutenir l'artisanat de la Plaine, il est effectivement intéressant que l'APPVPA ouvre ses portes aux entrepreneurs qui sont impliqués dans une démarche locale et qui souhaiteraient se faire connaître, connaître des artisans qui les entourent, et développer un réseau d'entraide et de solidarité. Le développement de l'artisanat de la Plaine aurait tout à fait sa place dans le programme d'une prochaine candidature Leader. Les artisans pourraient tirer profit de l'existence de fonds FEADER qui leur seraient dédiés pour dynamiser leur développement sur la Plaine de Versailles et les aider à investir, notamment en communication et en matériel pour accroître leur force de travail.

Cette mission a pour moi été extrêmement formatrice car elle m'a permis d'évoluer dans un environnement professionnel, et de découvrir le fonctionnement d'une association en plein développement sur la Plaine de Versailles. L'APPVPA est une association particulièrement intéressante car ses membres sont nombreux et les métiers représentés sont très divers (élus, agriculteurs, particuliers, entrepreneurs,...), ce qui permet de réunir différentes façons de voir un même territoire, et dégager des problématiques de développement pertinentes et innovantes. Ce stage m'a permis de développer mon autonomie, ainsi que mon sens du contact grâce aux nombreuses rencontres de qualité que j'ai eu l'opportunité de faire, et aux entretiens que j'ai pu conduire. J'ai appris à m'adapter à des interlocuteurs et des situations variés, ce qui me sera très utile pour la poursuite de mon expérience professionnelle.

Ainsi, à l'issue de cette mission, un nouvel axe de développement, l'entrepreneuriat, semble se profiler pour l'APPVPA qui pourra élargir son champ d'actions et son influence sur le territoire de la Plaine de Versailles. La prochaine candidature Leader sera décisive pour l'avenir de l'association, et conditionnera son développement futur. La prise en compte de l'entrepreneuriat sur le territoire de la Plaine pourrait être un réel atout pour cette candidature à venir, car elle renforce le caractère transversal de l'approche de l'APPVPA, pour développer un territoire innovant, de qualité, avec un tissu économique sain et dynamique.

### Remerciements :

Je tenais à remercier tout particulièrement ma maître de stage, Mme Katrin Varillon, pour m'avoir permis d'effectuer cette mission et pour m'avoir encadré, aidé, et suivi tout au long de ces deux mois.

Un grand merci également aux salariées de l'APPVPA : à Marie de Naurois, pour son aide précieuse tout au long de ce stage, son encadrement régulier, et son implication dans ce projet, ainsi qu'à Valérie Gilette et Laurence de Braquillanges pour leur aide et leur soutien.

Je remercie également tous les membres de l'association qui m'ont aidé dans mon travail, de près ou de loin, et en particulier M. Pierre Barrau et Mme Martine Delorenzi pour leurs conseils et leur aide dans l'orientation de ce projet.

Pour finir, merci aux nombreux entrepreneurs de la Plaine qui ont accepté de me recevoir dans le cadre de cette mission, pour leur accueil et la qualité des échanges que nous avons eu l'occasion d'avoir.

## Bibliographie

- Site internet de la Plaine de Versailles. 2012-2013.  
<http://www.plainedeversailles.fr/index.php>
- Site internet de l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles. Mis à jour le. :  
<http://www.appvpa.fr/>
- Site internet Leader +. sans date. <http://www.una-leader.org/>
- Europa, synthèses de la législation de l'UE. Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). Mis à jour le 05.01.2012.  
[http://europa.eu/legislation\\_summaries/agriculture/general\\_framework/160032\\_fr.htm](http://europa.eu/legislation_summaries/agriculture/general_framework/160032_fr.htm)
- Observatoire des aides aux entreprises. Appel à projets PM<sup>3</sup>up. Mis à jour le 27 mai 2013.  
<http://www.aides-entreprises.fr/aides/show/-1/-1/1/3453>
- Observatoire des aides aux entreprises. Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat, et le Commerce (FISAC)- Opérations individuelles. Mis à jour le 14 Mars 2013.  
<http://www.aides-entreprises.fr/aides/show/5/7/14/4453>
- Artisans d'Art Versailles Grand Parc. Mis à jour le 26.02.2013.  
<http://www.versaillesgrandparc-artisansdart.com/>